



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-159

PUBLIÉ LE 16 MARS 2026

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-03-12-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 8 Elysees) (3 pages)	Page 3
75-2026-03-13-00016 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 15 Ouest) (4 pages)	Page 7
75-2026-03-13-00017 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 16 Auteuil) (3 pages)	Page 12

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-03-12-00008

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE
8 Elysees)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS
SIE Paris 8ème- Élysées
5 rue de Londres 75009 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Mme Katia ARCHER, Administratrice de l'État, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème -Élysées ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Valérie GODIN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème -Élysées, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 120 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 120 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et autres crédits d'impôt, dans la limite de 200 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
- Mme BEUZE Chrystèle, - M. BURY Jean-Yves - Mme COPIN-CARRAZ Lorelie - Mme GIRAULT Corinne	Cadres A	50 000 €
- Mme ABDERRAHMANE Annabelle - Mme ANCONA Isabelle - Mme CAPEAU Emmanuelle - Mme CARAVATI Bernadette - M. CHALABI Hedi-Mohamed - Mme COLAS Georgia - M. DESABRES Anthony - Mme GRESSIER Michelle - Mme GALLOUCH Layla - Mme JOUBERT Valérie - M. LE BRUN Jean-Yves - M. LENOBLE Fabrice - M. MAMODHOUSSEN Nachir - Mme MANSIRE Barbara - M. MICHEL Pascal - Mme MOLLA-ALI Jessyca - Mme MONTHIEUX Sophie - Mme ONISOAMIARANARIVO Marie - Mme PAGNIER Marie-Laetitia - M. ROBINEAU Nicolas - Mme ROUMIER Marie France - M. SONGOMALET Evariste	Cadres B	30 000 €

Nom et prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
- Mme ARIB Linda - M. DAMPIERRE Alexandre - Mme JUNOT Sylvie - Mme MONLOUIS Gaëlle - Mme SADOUL-BONNIVARD Salomé	Cadre C	5 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 12/03/2026

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Signé

Katia ARCHER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-03-13-00016

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP
15 Ouest)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

Service des Impôts des Particuliers de Paris

15^{ème} Ouest

13/15 rue du Général Beuret

75 712 Paris cedex 15



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, Mme Nathalie SBRISSA, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 15^{ème} OUEST.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service,

aux agents dont les noms suivent :

- Caroline GERVAIS, Inspectrice des Finances Publiques

- Christine BEAULIEU, Inspectrice des Finances Publiques

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspectrices des finances publiques désignées ci-après par leurs noms et prénoms :

BEAULIEU Christine	GERVAIS Caroline	
--------------------	------------------	--

2°) dans la limite de 30 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

CHAPOUTHIER Catherine	COHEN Brigitte	MESSER Adeline
BRESTIC Bertrand	SUIVANT-LUCAS Régis	GUILLOTEAU Benjamin
CHEVIET Aline		

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

LEGRIX Hervé	ANGALAMA Dolene	LAINÉZ Christelle
GORNET Sonia	VERNET Elisabeth	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les décisions relatives aux demandes de délais de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GERVAIS Caroline	Inspectrice	15 000 €	24 mois	30 000 €
BEAULIEU Christine	Inspectrice	15 000 €	24 mois	30 000 €
CLARE Isabelle	contrôleuse	2 000 €	12 mois	15 000 €
POITEAUX Pauline	contrôleuse	2 000 €	12 mois	15 000 €
LAMOUREUX Christophe	contrôleur	2 000 €	12 mois	15 000 €
CUNAT Alexandra	contrôleuse	2 000 €	12 mois	15 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BEAULIEU Christine	Inspectrice	50 000 €	50 000 €
GERVAIS Caroline	Inspectrice	50 000 €	50 000 €
GUILLOTEAU Benjamin	contrôleur	30 000 €	30 000 €
BRESTIC Bertrand	contrôleur	30 000 €	30 000 €
MESSER Adeline	contrôleuse	30 000 €	30 000 €
SUIVANT LUCAS Régis	contrôleur	30 000 €	30 000 €
CHEVIET Aline	contrôleuse	30 000 €	30 000 €
CHAPOUTHIER Catherine	contrôleuse	30 000 €	30 000 €
COHEN Brigitte	contrôleuse	30 000 €	30 000 €
LAINÉZ Christelle	agent	5 000 €	5 000 €
ANGALAMA Dolene	agent	5 000 €	5 000 €
LEGRIX Hervé	agent	5 000 €	5 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
VERNET Elisabeth	agent	5 000 €	5 000 €
GORNET Sonia	agent	5 000 €	5 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 13/03/2026

La comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Signé

Nathalie SBRISSA

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-03-13-00017

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP
16 Auteuil)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS
PÔLE DE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
DE PARIS 16^{ÈME} AUTEUIL
12, rue George Sand - 75796 PARIS CEDEX 16**

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, M. Marc DUCHENE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Christèle GROS, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,
- Monsieur Thomas LEBLOIS, inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,
- Madame Fabienne DUBOEUF, inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;

- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Christèle GROS, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16^{ème} Auteuil,

1°) dans la limite de 100 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 100 000 € ;

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans les limites précisées dans le tableau ci-dessous, aux agents suivants :

NOM ET PRENOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS CONTENTIEUSES	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
Mr LEBLOIS Thomas	Inspectrice des finances publiques	50 000 €	50 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	50 000 €	50 000 €
M. ROMAIN Jérôme	Contrôleur principal des finances publiques	30 000 €	30 000 €
M. CASSI Vincent	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
M. KOTHANDARAMAN Lakhshmi	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Mme LE ROY Solenn	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000€
Mme AUMIS Laureen	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
M. MAZZOCCO Christian	Contrôleur des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Mme BERAUDO Anaïs	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Mme NOIRET Peggy	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Mme FABRE Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Mme DAHO Nawelle	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €	30 000 €
Mr PAPIN Thomas	Contractuel B	30 000 €	30 000 €
M. COTTIN Emmanuel	Agent administratif principal des finances publiques	5 000 €	5 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) les avis de mise en recouvrement ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOM	GRADE	LIMITE DES DÉCISIONS GRACIEUSES
M. LEBLOIS Thomas	Inspecteur des finances publiques	50 000 €
Mme DUBOEUF Fabienne	Inspectrice des finances publiques	50 000 €
M. ASPAR Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	30 000 €
M. COZIEN Loïc	Contrôleur des finances publiques	30 000 €
M. WILLEMIN Cédric	Contrôleur des finances publiques	30 000 €
M. DEFRANCE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	30 000 €
Mme. DAHO Nawelle	Contrôleuse des finances publiques	30 000 €
M. PHILIPPE Vincent	Agent administratif principal des finances publiques	5 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 13 mars 2026

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 16ème Auteuil,

Signé

Marc DUCHENE